

## Arrêté n° 2026-22

### Service concours-examens

Arrêté portant liste nominative des membres du jury de

## L'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

### Session 2026

Catégorie C

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

VU le Code général de la fonction publique,

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

VU le décret n° 2007-114 du 29 janvier 2007, modifié, fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 11 du décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013, relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant notamment de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016, modifié, relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

VU l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant la liste des options pour les concours d'adjoints techniques territoriaux de 1ère classe en application de l'article 3 du décret n°2007-108 du 29 janvier 2007 susvisé,

VU l'arrêté n° 2025-315 du 7 avril 2025, portant ouverture pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux d'Ille et Vilaine, de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, session 2026,

VU l'arrêté n° 2026-21 du 15 janvier 2026, portant liste nominative des personnes susceptibles d'être nommées membres des jurys des concours et des examens professionnels 2026 établie par la Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

VU le procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire du 22 janvier 2025, portant notamment désignation après tirage au sort du représentant du personnel de catégorie C, au jury de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe session 2026,

## **ARRÊTE**

### **Article 1er :**

La composition du jury, de la session 2026 de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, organisé par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, pour les collectivités et établissements publics territoriaux d'Ille et Vilaine, est la suivante :

#### **Élus locaux :**

- CHEVALIER Marion, Adjointe au maire de BRUZ (35),
- POULAIN Florence, Adjointe au maire de CHARTRES DE BRETAGNE (35),

#### **Fonctionnaires territoriaux :**

- CAHEN Sophie, Ingénieure territoriale, Conseil Régional de Bretagne (35), remplaçante du président du jury,
- LACOURLY Sylvain, Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, SAINT GRÉGOIRE (35), représentant de la Commission administrative paritaire, catégorie C,

#### **Personnalités qualifiées :**

- CHOTARD Sébastien, Responsable service bâtiments, DINAN (22), Président du jury,
- MIGNON Romain, Responsable services espaces verts, propreté urbaine et voirie, LIFFRÉ (35).

### **Article 2 :**

En sus des membres du jury mentionnés ci-dessus, des correcteurs et examinateurs spéciaux pourront être désignés ou nommés pour participer, sous l'autorité des membres du jury, à la correction des épreuves écrites et à l'évaluation des épreuves pratiques.

### **Article 3 :**

Le Directeur général du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du département d'Ille-et-Vilaine.

**Article 4 :**

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Fait à Thorigné-Fouillard,

Le 15 janvier 2026

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20260115-4-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 15-01-2026

Publication le : 15-01-2026



**La Présidente du Centre  
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Chantal Pétard-Voisin'.

**Chantal PÉTARD-VOISIN**